

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Marché à procédure adaptée
N° 2026-03

CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Prestations d'entretien, de débroussaillage,
d'élagage et d'abattage d'arbres

Pour ses sites de

Aix-en-Provence - LOT 01

Saint-Raphaël - Boulouris - LOT 02

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres

Le 13 avril 2026 à 12 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
3.1 - Définition de la procédure.....	3
3.2 - Décomposition en tranches et en lots	3
3.3 - Conditions de participation des concurrents.....	3
3.4 - Nomenclature communautaire (CPV)	3
3.5 - Délai de validité des offres	4
3.6 - Variantes, options, prestations supplémentaires éventuelles	4
3.7 - Visite des lieux obligatoire	4
3.8 - Modalités de financement	4
3.9 - Règlement du marché	5
3.10 - Lieu de commande et d'exécution de la prestation	5
3.11 - Durée et délais.....	5
3.12 - Conditions particulières d'exécution.....	5
ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS.....	5
4.1 - Composition du dossier.....	5
4.2 - Modification du dossier	6
4.3 - Modalités de retrait du dossier de consultation.....	6
ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	8
ARTICLE 7 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	8
ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
ARTICLE 9 - VOIE DE RECOURS.....	11

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente consultation est organisée par le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives, établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, pour ses sites d'Aix-en-Provence et Saint-Raphaël-Boulouris.

Adresse et coordonnées du Pouvoir adjudicateur :

Direction du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pont de l'Arc - CS 70445

13 098 AIX-EN-PROVENCE cedex 2

Téléphone : 04.42.93.80.02

Email : direction@creps-paca.sports.gouv.fr

SIRET : 191 301 894 000 17

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur des prestations d'entretien des espaces verts et d'élagage sur 2 (deux) des sites du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de prévenir tout risque d'incendie et de contenir les risques liés aux espaces naturels, dans une démarche de gestion écologique et différenciée.

Le marché est un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande au sens de l'article L 2125-1, R 2162-2, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord cadre est fixé sans minimum de commande annuelle, mais avec un maximum :

Pour le lot 01 Aix-en-Provence, le maximum s'élève à 25 000 € HT

Pour le lot 02 Saint-Raphaël-Boulouris, le maximum s'élève à 90 000 € HT

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Définition de la procédure

Le présent accord-cadre est passé selon une procédure adaptée, en application de l'article L 2123-1 du Code de la commande publique.

3.2 - Décomposition en tranches et en lots

Le marché est divisé en 2(deux) lots.

3.3 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.4 - Nomenclature communautaire (CPV)

77310000 - Entretien des espaces verts

77340000 - Élagage des arbres et taille des haies

77341000 - Élagage des arbres

77211400 - Abattage des arbres

3.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres, telle que fixé dans le présent règlement.

3.6 - Variantes, options, prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées

3.7 - Visite des lieux obligatoire

Une visite préalable des sites est obligatoire pour les **deux lots**.

La visite est rendue obligatoire compte tenu des spécificités topographiques des sites, de la présence de zones boisées sensibles et des contraintes liées à la prévention incendie.

Les candidats sont tenus de se rendre sur site, afin de prendre connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux prestations d'entretien et de débroussaillage des espaces verts et d'apprécier la consistance et l'étendue des zones concernées.

Les Décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) devront être **établies sur la base des constats effectués lors de la visite**, intégrées à l'offre et devront impérativement **respecter les quantités et les prestations définies par le pouvoir adjudicateur**.

L'absence de visite entraînera l'irrégularité de l'offre.

Les modalités d'organisation de la visite, notamment les conditions de prise de rendez-vous ainsi que les coordonnées du référent à contacter sont précisées ci-après.

Visite pour le site d'Aix-en-Provence (Lot 01)

La visite préalable du site d'Aix-en-Provence se fera sur demande de rendez-vous individuel uniquement, auprès du responsable de l'entretien des espaces verts.

Sylvain PERRIN - Portable : 06 19 63 36 46
Mail : sylvain.perrin@creps-paca.sports.gouv.fr

Visite pour le site de Saint-Raphaël - Boulouris (Lot 02)

La visite préalable du site se fera sur demande de rendez-vous individuel uniquement, en présence du gestionnaire du site.

David ORTET - Portable : 06 78 10 91 30
Mail : david.ortet@creps-paca.sports.gouv.fr
Jean Yves FAZZI ou Christophe MAURO - Portable : 06 26 91 45 67

A l'issue de la visite, une attestation sera délivrée au candidat par le représentant du pouvoir adjudicateur.

3.8 - Modalités de financement

Le marché sera financé sur le budget de fonctionnement de l'établissement

3.9 - Règlement du marché

Le paiement est effectué par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, conformément aux règles de la Comptabilité Publique.

Le paiement s'effectuera après transmission des factures de l'entreprise titulaire, sur le portail Chorus Pro, et après exécution des prestations réalisées figurant sur chaque bon de commande.

3.10 - Lieu de commande et d'exécution de la prestation

Direction du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Aix-en-Provence

62 chemin du Viaduc

Pont de l'Arc, - CS 70445

13098 Aix en Provence - Cedex 2

LIEU D'EXECUTION	ADRESSE
Aix-en-Provence - LOT 01	62 Chemin du Viaduc – Pont de l'Arc - CS 704456 13 098 Aix-en-Provence - Cédex 02
Saint-Raphaël - Boulouris - LOT 02	346 Boulevard des Mimosas - CS 40501 83 707 Saint-Raphaël - Cédex

3.11 - Durée et délais

La durée initiale du contrat est fixée à 12 mois à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit une fois pour une durée de 12 mois, sans que la durée totale n'excède 24 mois.

3.12 - Conditions particulières d'exécution

Se référer au cahier des clauses administratives et techniques particulières du dossier de consultation (CCAP) et au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS

4.1 - Composition du dossier

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Formulaire DC1 : Lettre de candidature
- Formulaire DC2 : Déclaration du candidat
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), document commun aux deux LOTS
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), document commun aux deux LOTS
- Annexe 01 : Bordereau des prix unitaires pour chaque LOT (BPU)
- Annexe 02 : Devis quantitatif estimatif pour le LOT 01 (DQE)
- Annexe 03 : Décomposition du prix global forfaitaire pour le LOT 02 (DPGF n° 1 Abattage)
- Annexe 04 : Décomposition du prix global forfaitaire pour le LOT 02 (DPGF n° 2 Débroussaillage)
- Annexe 05 : Attestation de visite
- Annexe 06 : Arrêté préfectoral de débroussaillage du 30 mars 2015 (LOT 02)
- Annexe 06 : Arrêté préfectoral du 12 novembre 2014 (LOT 01)

4.2 - Modification du dossier

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

4.3 - Modalités de retrait du dossier de consultation

Retrait par voie électronique

Les candidats devront télécharger le dossier de consultation des entreprises (DCE) sur la plateforme des achats de l'État PLACE, lien : www.marches-publics.gouv.fr.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un téléchargement anonyme sans inscription, ne leur permettra pas d'être tenus informés des éventuels compléments, corrections ou modifications apportés au dossier de consultation.

De même, lors de l'inscription, une attention particulière devra être apportée au libellé de l'adresse courriel, cette dernière étant utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications.

ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres et les documents remis par les candidats seront rédigés en français et exprimée en euros. Chaque candidat aura à produire un dossier complet, par voie dématérialisée, déposé sur la plateforme des achats de l'Etat, comprenant les pièces suivantes datées et signées électroniquement.

Au titre de la candidature :

- 1) **Déclaration sur l'honneur** attestant ne pas être exclu de la procédure (articles L 2141-1 à L 2141-5 du Code de la commande publique).
 - 2) **Copie du jugement** si l'entreprise est en redressement judiciaire.
 - 3) **Inscription sur un registre professionnel** (article R 2142-5 du Code de la commande publique).
 - 4) **Attestation d'assurance des risques professionnels appropriés** (article R 2142-12 du Code de la commande publique).
 - 5) **Références professionnelles de l'entreprise et moyens humains** (articles R 2142- 13 et 14 du Code de la commande publique).
 - 6) **Liste des principales prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années**, (en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Toutefois, un opérateur économique nouvellement créé est dispensé de la production de ce document.
- 7) **Capacité économique et financière** (article R 2142-6 du Code de la commande publique).
 - 8) **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des deux dernières années.**

Toutefois, un opérateur économique nouvellement créé est dispensé de la production de ce document. Pour répondre aux exigences de candidature ci-dessus, le candidat peut utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au DCE. L'utilisation de ces formulaires n'est pas obligatoire ; le candidat peut fournir tout document équivalent comportant l'ensemble des informations requises.

Au titre de l'offre :

Le candidat précise le ou les lots auxquels il soumissionne, et remet pour chaque lot concerné, les pièces suivantes :

Pour le LOT 01 Aix-en-Provence

- Le cahier des clauses techniques particulières, paraphé et signé (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives particulières, paraphé et signé (CCAP)
- L'annexe 01 : Bordereau des prix unitaires, complété et signé (BPU)
- L'annexe 02 : Devis quantitatif estimatif LOT 01, complété et signé (DQE)
- L'annexe 05 : Attestation de visite, dûment signée

Pour le LOT 02 St Raphaël-Boulouris

- Le cahier des clauses techniques particulières, paraphé et signé (CCTP).
- Le cahier des clauses administratives particulières, paraphé et signé (CCAP).
- L'Annexe 01 : Bordereau des prix unitaires, complété et signé (BPU).
- L'Annexe 03 : Décomposition du prix global et forfaitaire, paraphée et signée (DPGF n° 1) relative à **l'opération annuelle de débroussaillage règlementaire**. L'attention du candidat est requise pour renseigner de façon exhaustive le document.
- L'Annexe 04 : Décomposition du prix global et forfaitaire, paraphée et signée (DPGF n° 2) relative au volume annuel moyen d'abattage et d'élagage d'arbre, document non contractuel, concernant **l'opération annuelle d'abattage et d'élagage**. L'attention du candidat est requise pour renseigner de façon exhaustive le document.
- L'annexe 05 : l'Attestation de visite, dûment signée

Documents à remettre communs aux 2 (deux) LOTS

- **Un mémoire technique de l'entreprise de 30 pages maximum**, décrivant l'organisation détaillée pour assurer les prestations décrites au CCTP, les moyens humains, techniques et matériels, les performances en matière de protection environnementales et sociales dédiés au marché, dûment signé.
- **Un RIB.**

L'acte d'engagement sera transmis ultérieurement au candidat retenu, pour signature.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres et candidatures seront transmises par voie dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat www.marchés-publics.gouv.fr

Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas, sauf cas exceptionnel, retenus.

ARTICLE 7 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres sont effectués dans le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique.

Les critères intervenant pour la sélection des **candidatures** consistent en la conformité des pièces demandées ci-dessus.

L'évaluation de **l'offre** de base s'appuie sur un barème de notation du marché basé sur les critères pondérés suivants.

LOT 01 - Site d'Aix-en-Provence Critères d'analyse	Notation
Prix-Valeur économique Note prix = 40 x (Prix le plus bas / Prix de l'offre analysée) analysée sur le montant cumulé de l'annexe 2 – DQE, renseigné par le candidat	40
Valeur technique La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique (30 pages maximum) , selon les sous-critères suivants : Moyens humains dédiés au marché – 10 points Apprécies au regard de l'organigramme dédié aux prestations, de l'expérience de l'équipe affectée au marché et des qualifications et habilitations professionnelles de ses membres. Moyens techniques et matériels – 10 points Apprécies au regard des types de matériels et engins affectés aux prestations, de l'état du parc matériel, en propre ou en location et de l'adaptation des équipements aux contraintes spécifiques du site. Organisation et méthodologie d'intervention – 8 points Apprécies au regard de la cohérence du planning d'intervention, des dispositifs de suivi et de traçabilité des interventions. Gestion des interventions et des urgences en cas de situations exceptionnelles – 7 points Appréciee au regard de l'organisation des interventions courantes et la capacité de réaction en cas d'intervention urgente. Sécurité et protection des personnes – 5 points Apprécies au regard des mesures de prévention mises en œuvre, de la conformité aux règles de sécurité, du balisage des zones d'intervention, de la formation du personnel et de la protection des intervenants et des tiers.	40
Considération environnementale Gestion des déchets verts et valorisation du bois – 6 points Apprécies au regard des modalités de tri, d'évacuation et de traitement des déchets verts et des solutions de valorisation proposées (broyage, paillage, réemploi, filières locales...). Part de véhicules à faibles émissions affectés au marché – 5 points Appréciee au regard du pourcentage de véhicules propres ou à faibles émissions, affectés au marché, incluant les mesures de réduction des émissions de gaz, liées aux déplacements longue distance (notamment en cas d'entreprise ou de sous-traitance éloignées). Pratique et techniques écologiques – 4 points Gestion différenciée des espaces, utilisation de lubrifiants ecolabellisés...	15
Considération sociale Insertion de personnes éloignées de l'emploi – 4 points Appréciee au regard du nombre d'heures d'insertion proposées pour l'exécution du marché. Mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 1 point Apprécies au regard des actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché.	5

LOT 02 - Site de Saint-Raphaël-Boulouris Critères d'analyse	Notation
Prix-Valeur économique Note prix = 50 x (Prix le plus bas / Prix de l'offre analysée) analysée sur le montant cumulé de l'annexe 02 – DPGF Débroussaillage et l'annexe 03 - DQE, renseignées par le candidat	50
Valeur technique La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique (30 pages maximum), selon les sous-critères suivants : Moyens humains dédiés au marché – 8 points Apprécies au regard de l'organigramme dédié aux prestations, de l'expérience de l'équipe affectée au marché et des qualifications et habilitations professionnelles de ses membres. Moyens techniques et matériels – 8 points Apprécies au regard des types de matériels et engins affectés aux prestations, de l'état du parc matériel, en propre ou en location et de l'adaptation des équipements aux contraintes spécifiques des sites. Organisation et méthodologie d'intervention – 6 points Apprécies au regard de la cohérence du planning d'intervention, des dispositifs de suivi et de traçabilité des interventions. Gestion des urgences et situations exceptionnelles – 5 points Apprécie au regard des procédures d'intervention proposées et des délais de mobilisation des équipes. Sécurité et protection des personnes – 3 points Apprécies au regard des mesures de prévention mises en œuvre, de la conformité aux règles de sécurité, du balisage des zones d'intervention, de la formation du personnel et de la protection des intervenants et des tiers.	30
Considération environnementale Gestion des déchets verts et valorisation du bois – 6 points Apprécies au regard des modalités de tri, d'évacuation et de traitement des déchets verts et des solutions de valorisation proposées (broyage, paillage, réemploi, filières locales...). Part de véhicules à faibles émissions affectés au marché – 5 points Apprécie au regard du pourcentage de véhicules propres ou à faibles émissions, affectés au marché, incluant les mesures de réduction des émissions de gaz, liées aux déplacements longue distance (notamment en cas d'entreprise ou de sous-traitance éloignées). Pratique et techniques écologiques – 4 points Gestion différenciée des espaces, utilisation de lubrifiants ecolabellisés...	15
Considération sociale Insertion de personnes éloignées de l'emploi – 4 points Apprécie au regard du nombre d'heures d'insertion proposées pour l'exécution du marché. Mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 1 point Apprécies au regard des actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché.	5

À la suite d'un premier classement et sauf événement exceptionnel, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mettre en œuvre une **négociation avec les 2 (deux) premiers candidats en semaine 17**. Cette négociation pourra prendre la forme d'échanges écrits entre les candidats et le CREPS, tout en respectant les principes fondamentaux d'égalité de traitement et de transparence des procédures.

L'offre de base du candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée, sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse, et sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles L 2141-1 à L 2141-5 du Code de la commande publique les pièces de la candidature attendue.

En cas d'égalité de points, les offres concernées sont classées suivant le critère du prix.

Le délai imparti pour remettre ces documents ne pourra pas être supérieur à 8 (huit) jours.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le marché débutera à compter de sa date de notification. La date prévisionnelle de début d'exécution est estimée au 25 juin 2026 pour le LOT 01, et au 02 mai 2026 pour le LOT 02 sous réserve du bon déroulement de la procédure de passation.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Il ne sera répondu à aucune question orale. Toute demande de renseignements complémentaires devra être adressée au pouvoir adjudicateur par écrit, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, aux adresses suivantes :

Obligatoirement sur la plateforme des achats de l'état www.marchés-publics.gouv.fr

Et éventuellement, en cas d'arrêt momentané de fonctionnement de la plateforme, par courriel :

catherine.graells@creps-paca.sports.gouv.fr

bap@creps-paca.sports.gouv.fr

Les renseignements complémentaires seront envoyés aux candidats au plus tard 6 (six) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Afin de respecter le principe d'égalité de traitement, tout renseignement complémentaire obtenu par un candidat sera communiqué à tous les candidats ayant demandé un dossier de consultation.

ARTICLE 9 - VOIE DE RECOURS

Le tribunal administratif territorialement compétent chargé des recours est le tribunal administratif de Marseille.

22-24 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 13 48 13

E-Mail : greffe.ta-marseille@juradm.fr

<http://marseille.tribunal-administratif.fr>